



Seysses, le 29 avril 2026

Monsieur NICOLAS Christy  
Secrétaire Général National du Syndicat  
Pénitentiaire des Surveillants – C.E.A.  
Tel : 06-95-06-48-50  
sps.christy.nicolas@gmail.com

À

Monsieur le Ministre de la Justice,  
Garde des Sceaux,  
13, place Vendôme  
75042 PARIS Cedex 01

Objet : Reconnaissance indemnitaire et statutaire des encadrants du CEA

Monsieur le Ministre de la Justice, Garde des Sceaux,

Par courrier du 13 janvier 2026, un collectif national d'encadrants (CNEP) a sollicité votre attention quant à la nécessaire reconnaissance indemnitaire et statutaire des brigadiers-chefs et majors encadrants du Corps d'Encadrement et d'Application.

La réponse de votre cabinet, en date du 31 mars 2026, invitait ce collectif à porter ses revendications par l'intermédiaire d'une organisation syndicale représentative.

Conformément à cette demande, le SPS-CEA relaie aujourd'hui officiellement cette démarche, soutenue par près de 800 encadrants.

Nous sollicitons l'ouverture d'une négociation dédiée à la reconnaissance statutaire et indemnitaire de ces personnels.

Les encadrants du CEA apparaissent aujourd'hui comme les grands oubliés de la réforme de la catégorie B. Malgré des responsabilités essentielles en matière de sécurité, de gestion des équipes, de pilotage des services, souvent en autonomie, y compris de nuit et les week-ends, ils ne bénéficient d'aucune reconnaissance financière spécifique, ni d'un différentiel de rémunération cohérent avec leurs missions.

Cette situation génère un profond sentiment d'injustice et de déclassement, accentué par les contraintes de mobilité imposées pour accéder à ces fonctions. L'absence de distinction salariale entre encadrants et personnels d'application, ainsi qu'entre encadrants et experts, entretient une démotivation croissante.

La réponse à cette problématique ne saurait se limiter à l'attribution d'une indemnité marginale, sans impact sur les droits à pension. Seule une refonte de la grille statutaire et indemnitaire permettra de rétablir une reconnaissance juste, en adéquation avec les responsabilités exercées. À ce titre, une réflexion inspirée de la grille des Responsables d'Unité Locale de Police (RULP) pourrait utilement être engagée.

Il devient aujourd'hui urgent d'apporter une réponse concrète à ces agents, dont l'engagement est indispensable au bon fonctionnement des établissements pénitentiaires.

Le SPS-CEA se tient à votre disposition pour tout échange sur ce dossier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Christy NICOLAS  
Secrétaire Général National